



## Sortir de l'indivision/rachat de part

Par **christyne**, le **21/04/2010** à **15:50**

Bonjour,

Ma mère (veuve) est décédée il y a 6 mois.

Le notaire qui s'occupe de régler la succession ne semble pas très "pressé" et manque visiblement de motivation (peu d'actif) et le bien (une maison) étant en Corse il pense que cela sera difficile de trouver une solution.

En bref, nous sommes 6 enfants.

Ma mère possédait une maison en Corse, que l'un de mes frères habitait à titre gracieux depuis plus de 20 ans sans rien payer.

A ce jour, il considère que cette maison lui appartient.

Cette maison a été évaluée récemment: beaucoup de travaux de rénovation, mauvais entretien général...

Mes autres frères et sœurs souhaitent rester dans l'indivision, sauf moi.

Je voudrais que mon frère vivant dans cette maison me rachète ma part à la moitié de sa valeur (il a peu de moyen)

A ce jour, je n'ai reçu aucun courrier du notaire, je ne sais pas à combien se monte les actifs de ma mère.

D'après le notaire il n'y a aucune liquidité, mais il ne m'a pas donné de chiffre non plus.

Suis-je en droit de lui réclamer une copie de l'actif qu'il y avait sur les comptes de ma mère

au moment de son deces?

En effet, je compté sur cela pour que mon frere puisse me racheter ma part.

Car je sais que s'il n a pas les moyens la seule solution sera la vente aux encheres de cette maison.

Merci d'avance pour vos conseils.